

## Rentrée étudiante : l'aide de la Caf

Alors que la rentrée approche à grand pas, la caisse d'allocations familiale réaffirme son rôle dans la vie de étudiants en leur proposant un coup de main financier pour alléger les charges liées au logement, s'ils sont obligés de quitter le foyer familial pour poursuivre leurs études.

### Qui est concerné ?

Tous les étudiants de moins de 28 ans au 1<sup>er</sup> septembre 2023, plus précisément :

- Salariés,
- En colocation,
- En concubinage,
- Alternants (contrat professionnel et contrat d'apprentissage)
- Titulaire d'un titre de séjour

### Comment s'y prendre ?

**Etape 1** : vérifier que l'on peut bénéficier de l'aide au logement

Grâce au simulateur en ligne disponible sur [caf.fr](http://caf.fr), il est possible de vérifier si l'on peut en bénéficier et si oui, obtenir une estimation du montant.

**Etape 2** : faire ses comptes en famille

Voir ce qui est le plus intéressant entre bénéficier des prestations familiales, pour les parents, ou de l'aide au logement étudiant à l'étudiant, qui deviendra à son tour allocataire.

Si le montant de l'aide au logement est supérieur aux prestations que la famille ne percevra plus, il est nécessaire de faire sa demande en ligne.

**Etape 3** : suivre l'évolution de son dossier via [caf.fr](http://caf.fr) ou l'application mobile Caf – Mon Compte

L'info en plus : rendez-vous sur nos pages locales dans lesquelles nous partageons de courtes [vidéos tutoriels](#).

**En 2022, 991 familles ont perçu l'Ale en Guyane pour un montant total de 1,6 millions €**

